



TEXTE DU DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CRABTREE

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, le maire, Denis Laporte, dépose à la séance ordinaire du 3 novembre 2014, le rapport de la situation financière de la Municipalité de Crabtree.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2014

Recettes	5 791 533 \$
Moins: Dépenses	5 365 765 \$
Moins: Affectations	359 677 \$

Surplus des revenus 66 091 \$

Le surplus libre accumulé au 31 décembre 2014 est de à 921 268 \$

ESTIMATION POUR L'ANNÉE EN COURS, SOIT 2015

Actuellement, l'état des dépenses et des revenus nous laisse prévoir un excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015.

Voici les projets réalisés au cours de l'année 2015 :

1. Investissement complet de la taxe de 0,07\$/100 \$ d'évaluation dans nos routes chemin Bourgeois : 83 367 \$, 6^e rue : 24 212 \$, 18^e Rue : 18 885 \$, chemin Venne : 17 416 \$, chemin Beauséjour : 13 140 \$, chemin Amyot : 11 403 \$;
2. Contribution à des organisations et équipements régionaux (Centre culturel de Joliette : 5 000 \$, Musée d'art de Joliette : 4 000 \$, Fondation du CEGEP à Joliette : 4 000 \$);
3. Réalisation des actions établies dans le plan d'action de la politique familiale;
4. Vente d'un terrain décontaminé sur la 23^e Rue;
5. Démolition de l'ancien garage municipal de la 12^e Rue et décontamination du terrain;
6. Formation de focus groupe pour réfléchir aux fêtes du 100^e anniversaire de la municipalité en 2021;
7. Mise en action de certaines mesures du plan visant la réduction des gaz à effet de serre en réalisant une étude énergétique et en changeant les portes de l'entrepôt de la 17^e Rue (25 000 \$);
8. Confection d'un nouveau plan d'intervention pour les réseaux d'égouts, d'aqueduc et de voies de circulation (17 000 \$);
9. Suivi de la demande subvention pour rénover et modifier le système de réfrigération de l'aréna en passant du Fréon au CO₂;
10. Demande de subvention pour réfection du toit de l'aréna et modification de l'éclairage au DEL;
11. Mise en application du règlement provincial sur la protection des sources d'eau potable;
12. Augmentation des dispositifs de sécurité pour protéger les équipements municipaux (caméras, patrouille, engagement d'un officier municipal);
13. Réfection du passage à niveau de la 4^e Avenue près de la Kruger;
14. Sécuriser les routes adjacentes aux parcs, installation de dos d'âne;
15. Amélioration de l'entretien du terrain de soccer (9 000 \$).

ORIENTATIONS PRÉLIMINAIRES POUR L'ANNÉE 2016

Le Conseil municipal tiendra compte, entre autres, des éléments suivants lors de la préparation du budget 2015:

1. Augmentation des dépenses reliées au coût de la vie de 1,0 %;
2. Augmentation du prix de l'énergie (essence, électricité), 3%;
3. Nos obligations reliées aux conditions de travail des employés, 2 % et 2,5 %;
4. Retour du comité Pacte rural pour définir les projets locaux afin de gérer la subvention provenant de la politique nationale sur la ruralité;
5. Réalisation des actions établies dans le plan d'action de la politique familiale;
6. Vente d'un terrain décontaminé sur la 23^e Rue;
7. Vente du terrain décontaminé sur l'ancien site de l'ancien garage municipal de la 12^e Rue pour construction d'une résidence;
8. Formation d'un comité qui travaillera à l'établissement d'une politique culturelle;
9. Mise en action de certaines mesures du plan visant la réduction des gaz à effet de serre, dont l'installation d'une borne pour voiture électrique;
10. Étude de faisabilité concernant la possibilité d'implanter dans notre municipalité un centre d'approvisionnement en essence et diesel;
11. Acquisition d'une partie du chemin Froment à St-Paul devant les résidences de Crabtree;
12. Les projets à réaliser tels que :
 - a. Investissement complet de la taxe de 0,07\$/100 \$ d'évaluation soit environ 235 144 \$ dans nos routes;
 - b. Investissements 2014-2019 à définir en conformité au plan d'intervention pour l'application du retour de la taxe d'accise de 1 331 342 \$ et le programme de subvention chantiers Canada;
 - c. Adoption du schéma d'aménagement de la MRC de Joliette nous obligeant à modifier nos règlements d'urbanisme pour nous conformer à ce schéma;
 - d. Demande de dézonage agricole à la CPTAQ afin de continuer notre développement du périmètre urbain puisque la demande est forte et l'offre inexistante;
 - e. Exécuter la dernière phase des correctifs pour régler le problème de surcharge du réseau pluvial dans le secteur des terrasses du Charme;
 - f. Suivi de la demande subvention pour rénover et modifier le système de réfrigération de l'aréna en passant du Fréon au CO₂;
 - g. Amélioration des entrées de la municipalité (chemin Ste-Marie et 4^e Avenue), pour réduire la vitesse et améliorer la sécurité;
 - h. Suivi de la mise en application progressive du règlement provincial sur la protection des sources d'eau potable jusqu'en 2021;
 - i. Augmentation des dispositifs de sécurité pour protéger les équipements municipaux (caméras, patrouille, engagement de cadets et d'un officier municipal);
 - j. Début des travaux de réaménagement du parc multisport;
 - k. Sécuriser les routes adjacentes aux parcs;

Même avec tous les projets et les responsabilités accrues, notre situation financière est bonne. La gestion y est efficace avec la participation de tous vos élus et nos employés. Les relations de travail, la santé-sécurité, le respect des individus et des procédures sont un acquis pour tous.

Soyez assurés que le Conseil municipal fera tous les efforts nécessaires pour maintenir le plus bas possible votre compte de taxes municipales.

TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Selon le règlement municipal 2014-245, le traitement du maire est de 17 410 \$ par année et de 5 931 \$ par année pour les conseillers. L'allocation de dépenses est respectivement de 8 705 \$ et de 2 965 \$ par année. Ces traitements sont indexés annuellement selon les dispositions du règlement municipal et de la Loi sur le traitement des élus municipaux. Pour l'année 2015, la rémunération du maire à titre de représentant au Conseil de la MRC de Joliette est de 8 827 \$ et l'allocation de dépenses est de 4 414 \$.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET

La séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2015 aura lieu le 14 décembre 2015, à 19 h, à la salle du conseil municipal située au 111, 4^e Avenue Crabtree. Toute la population est cordialement invitée.

Je dépose également la liste des contrats comportant une dépense supérieure à 25 000 \$ et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$, et ce, pour la période du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015.

Denis Laporte, B.A.A. C.P.A.
Maire